

223C0323  
FR0013447729-FS0131

16 février 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VERALLIA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir 6 830 416 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 142 839 029 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 5 128 568 droits de vote double), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.